

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars 2025 à 18 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

**Nombre de membres en service : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

**Etaient présents (9) :** Bernard BATISSON, Alain CHARLET, Marie-Thérèse MARTIN, Andrée SARAGOSA, Michel SIMAND, Claude ARTAUD, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE, Delphine RAGE.

**Excusée (1) :** Cathy RAGE.

Date de convocation : 13 mars 2025

Marie-Thérèse Martin, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Votes des budgets primitifs 2025.
2. Vote des taxes 2025
3. Subventions aux associations 2025.

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est approuvé à l'unanimité.

**1. Vote des budgets primitifs 2025.**

**Budget communal**

**Section de fonctionnement**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025**

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère général	<b>271 768 €</b>
012 – Charges de Personnel	<b>167 850 €</b>
014 – Atténuations de produits	<b>6 800 €</b>
023 – Virement à l'investissement	<b>45 000 €</b>

042 – Opérations d’ordre	0
65 - Autres charges de gestion courante	94 394.41€
66 – Charges financières	1 000 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 812.41€</b>

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025**

CHAPITRES	BP 2025
002 – Résultat antérieur	320 150.91 €
013 – Atténuations de charges	9 500 €
042 – Opérations d’ordre	0 €
70 – Produits des services	63 716.50 €
73 – Impôts et taxes	11 368 €
731- Fiscalité locale	72 000 €
74 – Dotations et participations	98 953 €
75 – Autres produits de gestion courante	13 020 €
76 – Produits financiers	4 €
77 – Produits exceptionnels	100 €
78 – Reprises sur provisions	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 812.41 €</b>

#### **Chapitre 73 : la fiscalité**

Si le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux, le produit fiscal attendu sera de 80 053 euros.

Taxe sur le foncier bâti : 27.64 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.22 %

Taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 4.71 %

#### **Chapitre 74 : Les dotations de l’état**

La dotation globale de fonctionnement attendue de l’état s’élèvera à environ 87 389 euros, les chiffres officiels ne sont pas encore en ligne, même base que l’année dernière.

#### **Section d’investissement :**

Le montant des dépenses et des recettes du Budget Primitif 2025 s’équilibrent à 197 225.99 €.

#### **Dépenses :**

Les principaux projets de l’année 2025 sont les suivants :

- Fin des travaux d’accessibilité mairie-salle communale : 12 824.81 €.

- Rénovation de l'éclairage public : 21 000 €.

**Capital restant dû en 2025** : 14 464.81 euros, annuité : 2047.59 euros sous réserve du taux à 2.85% maintenu, emprunt à taux variable. (Prêt pour l'aménagement des logements à l'ancienne poste, fin en juillet 2032).

Fin de l'emprunt en juillet 2032.

**Les recettes d'investissements 2025 sont les suivantes :**

- Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement) : 103 466.03€
- Subventions d'investissement : 48 534.76 €
- Virement de la section de fonctionnement : 45 000€

<b>BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE</b>
--------------------------------------

**BUDGET EAU**

Section de fonctionnement : 83 932.31 euros.

Section d'investissement : 48 734.59 euros.

Etat de la dette : 200 000 € ; Capital restant dû au 30.01.2024 : 62 327.55 € Annuité : 17 035.74 €

Fin du prêt le 30/01/2028

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement : 42 638.31 euros

Section d'investissement : 8 200 euros.

**BUDGET MULTIPLE RURAL**

Section de fonctionnement : 9 965.91 euros.

Section d'investissement : 2 800 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2025.**

**2. Vote des taxes 2025**

Rappel des taux 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 27.64
- Taxe foncière non bâtie : 57.22
- Taxe d'habitation : 4.71

Il est possible d'augmenter soit l'ensemble des taxes selon des règles de lien suivantes, soit uniquement le taux de la taxe d'habitation (voir exception).

Le vote du taux de TFPB est libre sous réserve de l'application du plafond (109.63). Le taux de TFPNB ne peut augmenter dans des proportions supérieures à celui du TFPB. Le taux de TH ne peut augmenter plus vite que le taux de TFPB et le taux moyen des TFPNB et TFPB.

EXCEPTION :

L'article 151 de la loi de Finances 2024 permet de majorer le taux de TH sans lien avec les autres, sous conditions :

- Le taux de TH de référence est inférieur à 75% de la moyenne communale départementale soit 75% de 23.45 soit 17.59%.
- L'augmentation du taux ne doit être supérieur à 5% de cette moyenne, soit 1.17%.
- Soit le taux de référence de la commune :  $4.71 + 1.17 = 5.88\%$  maximum

Le produit attendu serait de 83 216 euros (78 413 euros en 2024). Si les taux ne changent pas, produit attendu de 80 053 euros.

Il est proposé de n'augmenter que le taux de la taxe sur les résidences secondaires, cette proposition engendre un débat sur le manque d'équité que cela susciterait, les propriétaires de résidences secondaires paient déjà la taxe foncière et la taxe d'habitation. Il est proposé d'augmenter soit les 3 taux de manière égale soit aucun.

Il est proposé une augmentation de 1% pour les 3 taux.

3 conseillers sont contre (J-G Bostvironnois, Julien Fougerouse, Delphine Rage), 6 conseillers sont pour (Bernard Batisson, M-T Martin, Alain Charlet, Claude Artaud, Andrée Saragosa, Michel Simand).

**Le conseil municipal, 6 voix pour et 3 voix contre, vote la hausse de 1% pour chaque taxe en 2025.**

### **3. Vote des subventions aux associations 2025.**

Pour rappel les conseillers membres des bureaux des associations n'ont pas le droit de voter la subvention ni de s'exprimer sur celle-ci. Ci-dessous les associations ayant faits une demande et les montants attribués :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant subvention de fonctionnement (€)</b>
Amicale laïque de Saint-Anthème	0
Ance accueil loisirs	50
Gym Ance	50
Au plaisir de lire	80
Cinéma Le quai des arts	50
Téléthon	50
Comité des fêtes de Saint-Romain	2 000
Société de chasse de Saint-Romain	750
ACAAP	150
Les doigts de fées	150

Collège de Saint-Anthème : voyage à Paris	150
Collège de Saint-Anthème : tournée théâtrale	50
Collège de Saint-Anthème : voyage en Angleterre	200
Association sportive du collège Val d'Ance	50
Association de prévention routière	0
Association des femmes élues du Puy-de-Dôme	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire  
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse MARTIN

A blue ink signature of Marie-Thérèse Martin.